

## Notes techniques

# MICRO- ET PETITES ENTREPRISES: LE RÔLE DES INTERMÉDIAIRES DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES

**Comment entrer en contact avec les nombreuses micro- et petites entreprises (MPE) pour les conseiller en matière de prévention des risques? C'est souvent une tâche difficile pour les organismes de prévention. L'une des solutions pourrait être de mobiliser des acteurs intermédiaires, non institutionnels, plus proches des MPE au quotidien. Quelles sont les relations de ces intermédiaires avec ces MPE et comment pourraient-ils agir pour les impliquer davantage dans la prévention? C'est l'objet de la troisième partie de l'enquête européenne SESAME, dont les résultats sont présentés dans cet article.**

---

SANDRINE  
CAROLY,  
DÉBORAH  
GAUDIN  
laboratoire  
Pacte,  
Université  
de Grenoble-  
Alpes

---

PATRICK  
LAINE, MARC  
MALENFER  
INRS, mission  
TPE-PME

---

L'amélioration de la prévention des risques professionnels dans les micro- et petites entreprises (MPE) est rendue difficile pour plusieurs raisons: absence de préoccupation concernant les questions de santé et de sécurité au travail (SST), manque de temps, de compétences des chefs d'entreprise et de moyens financiers pour investir dans du matériel adapté. Les MPE sont nombreuses et dispersées sur le territoire français et les organismes de prévention ont du mal à interagir directement avec celles-ci. Différents acteurs externes non institutionnels, appelés intermédiaires, sont en contact régulier avec les MPE. Ce sont, par exemple, les organisations professionnelles, les chambres de commerce et d'industrie (CCI), les comptables, les fournisseurs, etc. Ils conseillent et soutiennent les MPE dans l'application de la réglementation, la formation, la gestion et peuvent aussi fournir des conseils de prévention. Au plus près de la réalité des MPE, ils ont pu établir une relation de confiance, qui pourrait être utile pour diffuser des informations sur la sécurité et santé au travail. Néanmoins, ces acteurs ont leurs propres contraintes et ne sont pas toujours bien formés aux questions de prévention des risques professionnels. Des chercheurs se sont récemment demandés comment les différents intermédiaires pourraient être des relais pertinents auprès des MPE et quelles stratégies ils pourraient mettre œuvre pour les impliquer dans la prévention [1-3]. Cet article

présente ces différents intermédiaires et s'interroge sur leurs capacités à agir auprès des MPE en France. Plus précisément, il s'agit d'interroger la coordination entre les acteurs institutionnels et les intermédiaires pour soutenir efficacement les MPE dans la prévention des risques.

### La relation des MPE avec les institutions de prévention en France

En 2015, 57% des entreprises françaises déclarent mettre en œuvre des mesures de prévention et 37% ont consulté divers acteurs de la SST lors des douze derniers mois [4]. Les conseils en prévention sont majoritairement demandés par les grandes entreprises et les établissements du secteur hospitalier. Globalement, les entreprises avec 1 à 9 employés contactent moins souvent des conseillers en prévention (35%) que les entreprises ayant 10 à 49 salariés (98%). Selon un sondage réalisé en 2015 par Viavoice pour l'INRS [5] (Cf. Figure 1), parmi les entreprises qui ont consulté un acteur de la SST, les MPE font principalement appel aux services de santé au travail (34% pour les micro- et 49% pour les petites), ainsi qu'à leur organisation professionnelle (18% pour les entreprises de 1 à 9 salariés et 25% pour les entreprises de 10 à 49 salariés). Les conseils en prévention sont aussi obtenus auprès des organisations de prévention (Carsat, INRS) dans 17% des cas pour les petites entreprises, mais seulement 2% des cas pour les micro-entreprises. L'étude de la Dares [4] ne dit

rien sur la sollicitation des acteurs intermédiaires par les MPE, qui semble pourtant une pratique courante lorsque nous avons interrogé les chefs d'entreprise dans le cadre de la deuxième partie de l'étude SESAME (WP2; voir: Pour en savoir plus). En revanche, le sondage réalisé par Viavoice met en évidence le nombre important d'interlocuteurs auxquels les MPE sont susceptibles de s'adresser, lorsqu'elles rencontrent un problème de sécurité ou de santé au travail.

### L'étude européenne SESAME sur les pratiques de prévention des risques dans les MPE

Cet article présente les données françaises issues de la troisième partie de l'étude européenne SESAME (*Safe Small and Micro Enterprises*), financée par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)<sup>1</sup>. Cette partie correspond au recueil des pratiques des acteurs intermédiaires et institutionnels en contact avec les MPE, favorisant la prise en compte de la SST chez ces dernières. L'objectif était d'identifier les obstacles et les facilitateurs des intermédiaires pour avoir accès aux MPE et les aider dans la mise en place d'actions préventives. Elle cherchait aussi à cerner les consensus et les divergences entre les différents acteurs, quant à l'efficacité de la prévention (moyens d'accompagner les MPE, type d'outils, nature du soutien – aide, etc.). Pour atteindre ces objectifs, la démarche méthodologique a été la suivante: plusieurs intermédiaires liés aux MPE françaises ont été invités à une journée de discussion par l'équipe

de chercheurs français, issue du partenariat entre le laboratoire Pacte et l'INRS. Trois secteurs d'activités ont été ciblés: l'hôtellerie – restauration, le transport routier de marchandises et la construction. Ce sont des secteurs où des collaborations existent déjà entre les acteurs institutionnels et les intermédiaires dans le cadre de programmes de prévention. La méthode utilisée pour faire dialoguer les acteurs entre eux s'appuie sur le principe de la démocratie participative (appelé *dialogue workshop* [6]) et repose sur l'échange de points de vue. Permettre ce dialogue sert à identifier les visions partagées et les discordances parmi les acteurs, mais aussi à apporter des idées nouvelles, dans le cas présent, à propos des ressources qui pourraient faciliter la prévention auprès des MPE. Sept entretiens complémentaires ont été réalisés avec de nouveaux acteurs identifiés lors de cette journée d'échanges, ainsi qu'avec les personnes qui ne pouvaient pas être présentes à la journée de discussion. Les constats présentés ci-dessous sont issus de ce travail de collecte. Ils restituent les éléments exprimés par les différents acteurs et non les positions des auteurs sur les différents sujets abordés. Par ailleurs, préalablement à ce *dialogue workshop*, nous avons étudié de façon approfondie quatre dispositifs de prévention français (OIRA, Synergie, MavImplant, amiante BTP), considérés comme des bonnes pratiques par le consortium européen [7]. Pour cela, nous avons réalisé huit entretiens avec les acteurs porteurs des projets avec un guide d'entretien commun à l'étude SESAME (financement,

## RÉSUMÉ

Cet article présente la troisième partie de l'étude européenne SESAME (*Safe Small and Micro Enterprises*), financée par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Cette partie correspond au recueil des pratiques des acteurs intermédiaires et institutionnels en contact avec les micro- et petites entreprises (MPE)

et favorisant la prise en compte de la santé et sécurité au travail (SST) chez ces dernières. De par leurs rôles de conseil et de soutien, différents acteurs externes non institutionnels, ou intermédiaires, sont en contact régulier avec les MPE: organisations professionnelles, chambres de commerce et d'industrie (CCI), comptables, fournisseurs...

Trois secteurs d'activités, où des collaborations existent déjà entre les acteurs institutionnels et les intermédiaires dans le cadre de programmes de prévention, ont été particulièrement ciblés: l'hôtellerie-restauration, le transport routier de marchandises et la construction.

## *The role of intermediaries in the prevention of risks in micro- and small enterprises*

*This article presents the third part of the European Safe, Small and Micro Enterprises (SESAME) study, funded by the European Agency for Safety and Health at Work (EU-OSHA). This part corresponds to the collection of practices of intermediary and institutional players in contact with micro- and*

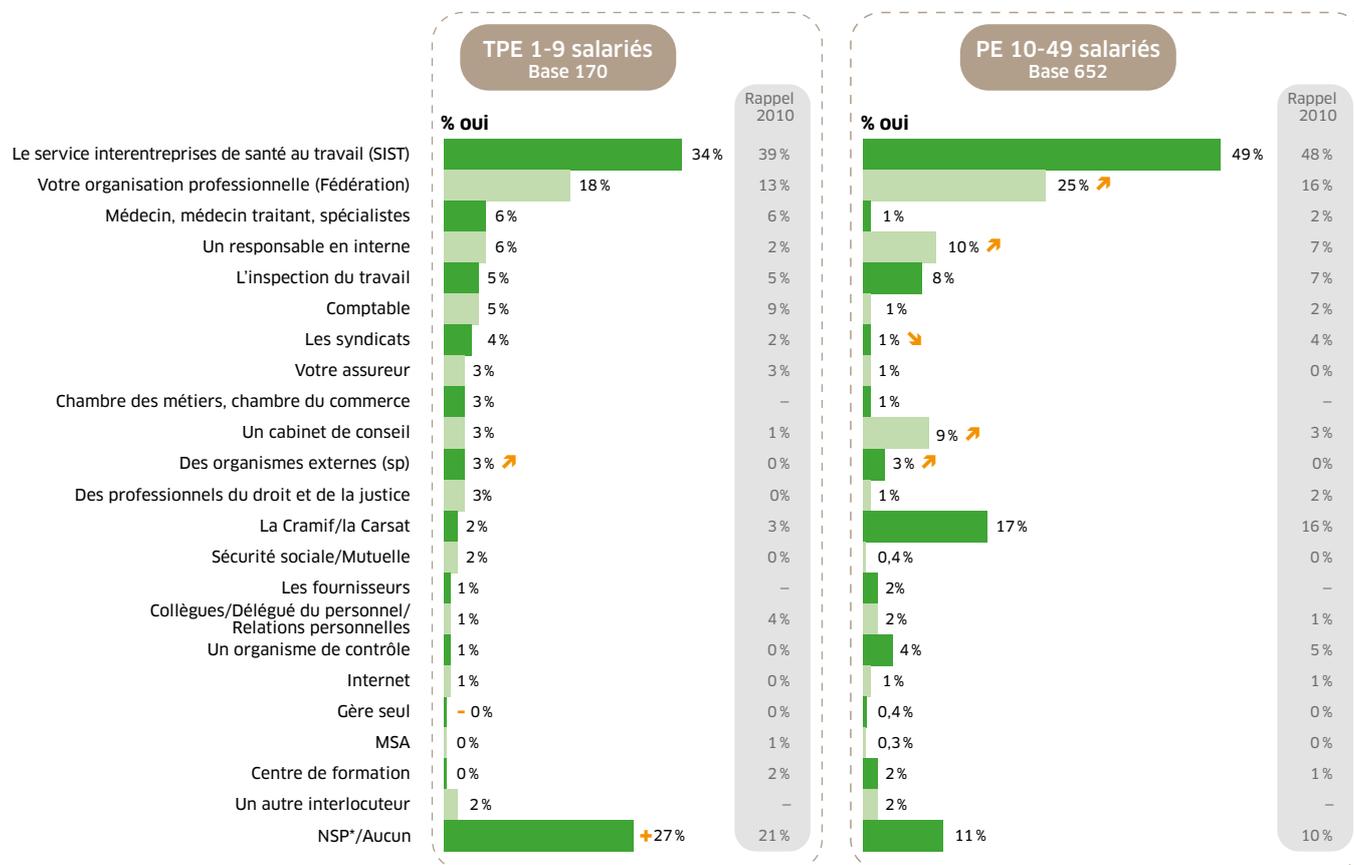
*small enterprises (MSEs) promoting the consideration of occupational safety and health by such enterprises. By virtue of their role to advise and support, different external, non-institutional players are regularly in contact with MSEs: professional organisations, chambers of commerce (trade) and industry, accounting*

*firms, suppliers, etc. Three activity sectors, where collaboration already exists between institutional players and intermediaries for prevention programmes, were specifically targeted: hospitality and catering, road freight transport and construction.*



## Les interlocuteurs de référence

Actuellement, vers quel interlocuteur vous tournez-vous quand vous avez un problème de sécurité ou de santé au travail ?  
Question ouverte, réponses spontanées.



↗ ↘ significativement supérieur/inférieur à 2010 (liste modifiée) \* NSP : ne sait pas

↑ FIGURE 1 Répartition des interlocuteurs en santé et sécurité des TPE et PE [5].

acteurs, objectifs, fonctionnement, impact/évaluation, barrières et freins).

### Les actions des acteurs intermédiaires et institutionnels vers les MPE, selon les secteurs d'activité

Premier constat: institutionnels et intermédiaires sont d'accord pour dire que les chefs d'entreprises ont souvent des difficultés à identifier les rôles et les fonctions des acteurs qui les entourent. La diversité des messages de prévention diffusés par ces acteurs et leur redondance (brochures, tableaux de bord, outils informatiques) ne contribuent pas à simplifier la compréhension par les dirigeants des dispositifs de prévention, des interlocuteurs et des outils adaptés à leurs besoins. Trois ateliers sectoriels consacrés au bâtiment et travaux publics (BTP), au transport routier de marchandises et à l'hôtellerie - restauration, ont permis de mettre en évidence ce constat. Dans chaque secteur, de nombreux acteurs interviennent dans le champ de la SST et conduisent des actions en fonction de leurs missions et stratégies respectives. Dans ces trois secteurs, des initiatives sont prises pour essayer de mieux coordonner les actions,

notamment au travers de conventions de partenariat. Si des réseaux d'acteurs institutionnels et intermédiaires se créent pour répondre aux besoins spécifiques des MPE selon les branches professionnelles, avec des outils adaptés à la prévention des risques, le paysage reste complexe du point de vue des petites entreprises.

### Des acteurs institutionnels qui ont besoin des intermédiaires

Nous abordons ici les difficultés, les ressources ainsi que les besoins rapportés par les acteurs institutionnels (Services interentreprises de santé au travail [SIST], Carsat et inspecteurs du travail) pour accompagner les MPE dans la prévention des risques. Il est à noter qu'ils ne peuvent agir seuls et qu'ils ont besoin des acteurs intermédiaires.

#### → Des SIST en difficulté pour établir une relation de confiance avec les MPE

Le médecin du travail réalise des visites d'embauche et périodiques individuelles. Il n'arrive pas à suivre toutes les MPE et rencontre des difficultés à y entrer pour parler de prévention des risques: le chef d'entreprise est généralement méfiant, la prise de

rendez-vous est compliquée, les rendez-vous fixés sont régulièrement annulés. La relation de confiance se construit difficilement: les SIST sont parfois assimilés à l'inspection du travail et les restrictions pour inaptitude sont mal vécues. L'absence de référent sécurité au sein de l'entreprise rend les échanges moins faciles et la durabilité des actions est fragile à long terme.

Par ailleurs, le secret médical rend difficile le partage d'expériences avec les autres professionnels de la prévention et la mise en place d'actions collectives. Les objets réglementaires, comme le document unique d'évaluation des risques (DUER) et la fiche d'entreprise, favorisent néanmoins la discussion avec l'entreprise. Le rappel de la réglementation a toutefois un impact limité, car la majorité des MPE tendent à rester passives. Combiner les visites médicales des salariés avec un entretien avec le dirigeant à propos des obligations de prévention, lors d'un même créneau horaire, semble être une stratégie efficace pour collaborer avec les MPE.

### → La visite des Carsat généralement déclenchée à la suite d'un accident du travail

Les conseillers de prévention des Carsat ont des difficultés à entrer directement en contact avec toutes les MPE, sauf dans le cadre de campagnes nationales. La visite d'entreprise est généralement déclenchée à la suite d'un accident de travail. Les outils incitatifs d'injonction ne semblent pas adaptés aux MPE, car les plafonds de sanctions financières sont trop faibles. Ainsi, les conseillers s'appuient sur des acteurs intermédiaires reconnus par les MPE pour diffuser des messages de prévention. Le manque d'effectifs par rapport à la quantité de MPE à suivre est une des raisons du développement de la coordination avec d'autres acteurs.

Par exemple, travailler avec les donneurs d'ordre afin qu'ils formulent des exigences de sécurité et de prévention auprès des MPE est une stratégie utilisée. La mobilisation des MPE passe par des outils simples: par exemple, les aides financières simplifiées (AFS) pour l'achat d'équipements sont une porte d'entrée pour amener l'entreprise à réfléchir à d'autres thèmes de prévention. Pour répondre aux besoins des MPE, les Carsat auraient besoin de davantage fonctionner avec une approche par métiers et par secteur d'activité plutôt que par types de risque. La prise en compte des contraintes économiques et de la culture de prévention font partie des axes prioritaires des Carsat pour développer la prévention dans les MPE.

### → Des inspecteurs du travail aux pratiques hétérogènes, soumises à des réformes fréquentes

Les inspecteurs du travail agissent essentiellement avec les acteurs institutionnels (INRS, Carsat, SIST, Agence régionale pour l'amélioration des conditions

de travail [Aract]), en raison des obligations de confidentialité et de neutralité. Le partage d'expériences et les échanges sur la pratique entre les inspecteurs du travail sont généralement informels. La coopération avec ces acteurs varie grandement selon les régions et d'un inspecteur à l'autre. Il est difficile de mener des actions durables dans un contexte national changeant, avec des réformes juridiques fréquentes et des redécoupages des secteurs d'activité. Les inspecteurs, compte tenu de leur faible effectif, n'ont pas la possibilité de visiter chaque MPE. Ce qui amène le chef d'entreprise à prendre conseil auprès d'autres acteurs intermédiaires: par exemple, le fournisseur de produit chimique ou un expert externe sur la conformité des équipements. Les salariés ou dirigeants des MPE font peu appel à l'inspection du travail, par peur que cela n'entraîne plus de contraintes que de soutien. De plus, les inspecteurs du travail rencontrent des difficultés dans le suivi des dossiers, notamment pour traiter les affaires juridiques entre les ministères du Travail et de la Justice (par exemple, les poursuites judiciaires vis-à-vis des MPE sont moins suivies que pour les grands groupes). Les interventions des inspecteurs se font en priorité dans les grandes entreprises, permettant d'atteindre un plus grand nombre de travailleurs et de prouver une efficacité des actions de prévention, d'où une présence moindre auprès des MPE.

Depuis 2001, la mise en place de l'obligation de remplir un DUER a permis de faire évoluer le rôle des contrôleurs de la répression vers l'accompagnement. De plus, le contrôleur peut ordonner que la fiche d'entreprise soit rédigée avec l'aide du médecin du travail, ces deux acteurs ayant un accès à l'entreprise.

Récemment, des cellules régionales composées de juristes et de divers experts techniques, portant sur des risques particuliers (amiante, risque biologiques, etc.), ont été mises en place. Elles sont une aide précieuse, car elles soutiennent les inspecteurs du travail dans leur pratique et facilitent le dialogue avec l'employeur sur le terrain. La pluridisciplinarité est vue comme un gage d'efficacité, notamment au travers de différentes collaborations avec les acteurs institutionnels.

Une meilleure connaissance des différents organismes, y compris les acteurs institutionnels, qui soutiennent les MPE, pourrait permettre de mieux répondre aux besoins spécifiques de ces entreprises.

### → Le besoin de travailler en réseau avec les acteurs intermédiaires

La construction de réseaux entre les acteurs institutionnels et les intermédiaires se fait de façon informelle plutôt qu'à un niveau institutionnel. Aujourd'hui, la collaboration dépend des individus



et peut ainsi se révéler fragile dans la durée, selon la mobilité des acteurs et les changements de politiques publiques. Malgré une injonction des plans Santé au travail (PST n<sup>os</sup> 1-2-3) depuis 2005 sur la création de réseaux de partenaires avec un pilotage régional, la participation des acteurs institutionnels n'est pas toujours effective. Construire dans le cadre d'un réseau, une gestion efficace de la SST, est une démarche progressive. Plusieurs leviers sont identifiés par les acteurs pour faciliter le travail en réseau :

- faire évoluer la réglementation (par exemple, l'augmentation du coût des sanctions pour les MPE en cas d'accident du travail pour inciter à des actions de prévention, la prise en compte des coûts réels des accidents par les grands groupes faisant appel à des sous-traitants MPE au lieu d'une compensation forfaitaire selon la loi actuelle);
- améliorer les dispositifs de formation: auprès des gérants de MPE sur les liens entre santé et performance, auprès des travailleurs sur la sécurité en fonction du métier, auprès des apprenants, en améliorant les modules concernant la SST dans les lycées professionnels ou les écoles de management;
- développer des outils simples par rapport aux faibles connaissances des risques des dirigeants des MPE et au peu de temps qu'ils ont à accorder à la prévention;
- proposer une cartographie de l'ensemble des acteurs de la prévention avec la définition d'un pilote institutionnel (par exemple, une structure de coordination ou un intervenant en prévention des risques professionnels [IPRP] référent) pour simplifier la compréhension de la coordination des actions et éviter que de multiples acteurs répètent les mêmes choses;
- former les acteurs de la prévention sur le rôle de chacun pour mieux se coordonner et construire un langage commun auprès des chefs d'entreprise;
- structurer des actions de capitalisation des bonnes pratiques de prévention dans les branches professionnelles par rapport aux besoins spécifiques des MPE, et pas seulement des grands groupes qui organisent souvent les négociations au niveau de la branche;
- promouvoir les coopérations fructueuses de réseaux interpersonnels vers des réseaux plus formels, afin de stabiliser des actions efficaces de prévention entre différents partenaires.

#### **Des acteurs intermédiaires qui ont besoin d'être formés et soutenus par les institutionnels**

Nous présentons ci-après le point de vue des acteurs intermédiaires (organisations professionnelles, chambres de commerce et d'industrie, organisations syndicales) afin de rendre compte de

leurs besoins de formation et de collaboration avec les autres acteurs de la prévention des risques.

#### **→ Les organismes professionnels et assimilés ont du mal à se repérer dans le paysage institutionnel**

La multitude d'acteurs de prévention et d'outils est mentionnée comme un frein lors du *dialogue workshop* par les organismes professionnels (IRIS-ST, AFT, OPCA, CCI?). Faiblement sensibilisés à la prévention, les dirigeants ne suivent pas suffisamment de formations (beaucoup de désistements liés à d'autres préoccupations). Il apparaît intéressant d'organiser des conférences-débats et, surtout, de proposer des conseils sur des actions de prévention concrètes, simples à mettre en œuvre par les MPE.

Les partenariats avec des acteurs institutionnels fonctionnent bien, dans certains cas, et cela permet de sensibiliser les entreprises à des outils simples, avec une approche par métier et par risque. L'approche se veut opérationnelle (solutions clés en main ou documents pré-établis) et s'adresse aux chefs d'entreprise adhérents. C'est également une occasion pour que les conseillers des organismes professionnels soient formés à des outils et à des démarches de prévention par les acteurs institutionnels (INRS, Carsat). La démarche personnalisée avec un accompagnement par un conseiller en prévention d'un organisme professionnel est en cours d'expérimentation dans le secteur du transport en régions Bretagne et Occitanie, avec un salarié mis à disposition des petites entreprises de la région pour venir en appui sur les questions de prévention des risques.

#### **→ Les conseillers de la CCI: des pratiques très hétérogènes selon les régions**

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) joue un rôle transverse. Demandeuse de conseil, la MPE peut trouver des réponses auprès de cet acteur intermédiaire. Des conventions régionales (Medef, Carsat, SIST...) servent de levier pour mettre en œuvre des actions annuelles. Dans le secteur du transport, par exemple, les donneurs d'ordre demandent aux entreprises de contacter la CCI pour les aider à répondre aux exigences réglementaires, ce qui facilite la mise en lien avec les MPE. Les MPE ont souvent besoin d'une réponse rapide (15 jours maximum), un délai de réponse jugé trop court par les différents acteurs intermédiaires en lien avec les acteurs institutionnels. Ce qui amène les entreprises à chercher des solutions ailleurs (experts comptables, assurances). Mais ces derniers ne répondent que sur la partie juridique et ne fournissent pas de méthodologie aux entreprises. Les pratiques d'une CCI à l'autre sont très hétérogènes, selon les secteurs géographiques, du fait des

différences de tissu économique local et de l'histoire des relations entre les acteurs. Aujourd'hui, très peu de CCI parlent de prévention dès les premiers contacts avec l'entreprise. C'est plutôt l'entreprise qui interpelle la CCI quand elle a une question sur la prévention.

### → Les syndicats manquent de liens avec les institutionnels et les intermédiaires

Les organisations syndicales questionnées (de salariés - CGT, CFE-CGC - et d'employeurs - GNI-Fagih, Umih, Capeb<sup>3</sup>) déplorent une faible communication des acteurs institutionnels vers elles et une construction des outils de prévention réalisée sans la participation des syndicats de salariés. Le manque de liens avec les institutionnels et les intermédiaires a diverses conséquences: une méconnaissance des messages de prévention à apporter aux MPE, des actions collectives par manque de temps pour un suivi personnalisé et des difficultés à atteindre les MPE. Les syndicats suggèrent de construire les messages de prévention en intégrant les objectifs de production des MPE, car veiller à la santé de ses salariés permet aussi d'être performant. Sont notamment mentionnés: les besoins d'intégrer la prévention dans l'apprentissage du métier, de développer l'assistance juridique et de renforcer les liens entre les acteurs par branche professionnelle. Les partenaires sociaux considèrent, en outre, que la réglementation est illisible pour les MPE, ce qui n'est pas un point de vue partagé par les organismes de réglementation.

### Reconnaître le rôle des intermédiaires dans la prévention

Au-delà de la nécessité d'améliorer la coordination des acteurs (mutualisation des outils, interaction entre les acteurs, cohérence du discours à l'entreprise), il s'agit de pouvoir inscrire la prévention des risques dans les missions des conseillers des CCI, OPCA et AFT, voire les syndicats, afin qu'ils soient légitimes pour agir en faveur de la SST.

Les acteurs institutionnels de prévention sont plutôt perçus comme des agents de contrôle, leur rôle de conseil est à revaloriser auprès des MPE.

Cela pourrait se faire par une meilleure communication auprès des MPE, notamment par la formation des acteurs intermédiaires et un travail collectif entre les acteurs intermédiaires et les acteurs institutionnels. Une représentation effective des salariés, impliquant une évolution de la loi, pourrait aussi aider le dirigeant à mettre en œuvre la prévention dans son entreprise.

L'usage d'outils simples et faciles d'accès adaptés aux besoins des MPE par une approche métier, axée sur les risques professionnels d'un secteur d'activité spécifique, est un levier partagé par tous les acteurs. C'est un objet à développer comme

point de rencontre pour un travail collectif entre les acteurs institutionnels et les intermédiaires, qui permettrait d'atteindre un maximum d'entreprises en fonction de leurs besoins. Par exemple, l'outil OiRA, conçu par les acteurs institutionnels pour faciliter l'évaluation des risques dans les MPE selon les secteurs, est décrit comme intéressant par ces entreprises, mais l'usage qu'ils font de l'outil reste partiel, par exemple dans la restauration. Ce qui pourrait inviter à reconsidérer cet outil, dans son contexte d'utilisation, grâce à un dialogue entre les acteurs institutionnels et les intermédiaires et avec les utilisateurs, pour être plus efficace en prévention.

Les formations initiales des futurs chefs d'entreprise et salariés sont des leviers déjà identifiés, tout comme la formation professionnelle continue, pour faciliter les pratiques des acteurs visant à aider le dirigeant dans une démarche de prévention durable. Elles pourraient aussi être complétées par des formations pour les interlocuteurs « alliés » directement en contact avec les MPE, comme les cuisinistes et les agenceurs dans la restauration, les experts comptables, les fournisseurs et les fabricants. Il s'agit de diffuser plus largement des messages de prévention, en touchant le maximum d'interlocuteurs qui pourraient aider les actions des acteurs institutionnels et intermédiaires auprès des MPE.

Des moments sont à privilégier, comme par exemple, lors de la création ou de la reprise d'un établissement, pour faciliter l'accès aux dirigeants et proposer un accompagnement en prévention. L'intégration d'un module de formation obligatoire sur la prévention pourrait amener les dirigeants à une sensibilisation en SST et à concevoir des actions de prévention proposées en lien avec les projets de l'entreprise.

### Conclusion

Tous les acteurs comprennent l'importance d'une mutualisation des efforts, avec notamment la nécessité de mieux définir les champs d'action de chacun et de développer une meilleure coordination entre eux pour améliorer la cohérence de leurs messages sur la prévention auprès des MPE. Il est à noter que les initiatives décrites par les différents acteurs ont, pour la plupart, un impact seulement sur leurs adhérents. Réussir à atteindre un maximum de MPE ne semble pas possible sans une meilleure coordination de tous les acteurs, institutionnels et intermédiaires.

Les pistes d'amélioration pour une prévention efficace et durable des risques dans les MPE sont de poursuivre la dynamique de partenariat local et par secteur d'activité engagée entre des acteurs hétérogènes. En outre, certains points de la réglementation pourraient également être complétés, pour faciliter les démarches de prévention auprès



des dirigeants de MPE. Des actions de formation à différents niveaux (dirigeants mais aussi conseillers, experts, fournisseurs, représentants..., considérés comme des acteurs intermédiaires) sont à envisager, à des moments propices, à l'intégration de messages de prévention, et doivent être reconçues comme une réelle mission.

La capitalisation des bonnes pratiques de prévention dans les MPE est à poursuivre pour favoriser la collaboration entre les différents acteurs institutionnels et les intermédiaires, la mise en place de réseaux stables dans les branches professionnelles

### POUR EN SAVOIR +

- Note technique: Quelles pratiques de gestion des risques dans les micro- et petites entreprises? Résultats de l'étude européenne SESAME. *Hygiène et sécurité du travail*, 2017, n° 248, NT 54, pp. 58-64.
  - Dossier: Petites entreprises : quelles solutions pour la prévention des risques? *Hygiène et sécurité du travail*, 2014, n° 234, DO 4, pp. 20-42.
- Articles accessibles sur : [www.hst.fr](http://www.hst.fr)

(passage de l'informel à des contrats locaux) et un pilotage de l'action auprès des MPE qui soit davantage structuré. La conduite de projets collectifs de prévention dans les MPE pourrait contribuer à des retours d'expérience, à capitaliser pour construire des démarches spécifiques aux MPE. L'instruction des dossiers juridiques, ainsi que la réglementation sur les sanctions encourues en cas d'accident du travail dans les MPE, sont à améliorer, notamment au sens de la prévention des risques professionnels. La centralisation autour d'un acteur légitime est à instruire pour porter et coordonner la prévention à un niveau national, ou en collaborant plus étroitement avec les branches professionnelles

pour apporter des solutions propres aux métiers exercés dans les entreprises.

Les aides financières représentent un levier d'action important, mais encore peu connu des MPE. Elles pourraient être davantage promues par le biais des intermédiaires, en appui des démarches d'accompagnement des acteurs institutionnels dans l'instruction des dossiers et leur réalisation.

L'hétérogénéité des pratiques selon les conventions locales, la réalité des réseaux et des programmes de prévention relatifs aux spécificités des secteurs d'activité, constituent une richesse qu'il ne s'agit pas de rendre uniforme sur le territoire national. Cependant, une meilleure connaissance de l'ensemble de ces innovations serait souhaitable, pour les évaluer du point de vue de l'efficacité des actions engagées, notamment pour répondre aux résultats attendus du Plan santé au travail (PST n° 3) et contribuer à faire évoluer celui-ci.

Les intermédiaires dans la prévention auprès des MPE jouent un rôle primordial, qui peut aider les acteurs institutionnels à développer un dialogue et des échanges avec les MPE. Le besoin de coordination entre ces différents acteurs apparaît indispensable au pilotage des différentes actions de prévention durables et efficaces dans les MPE. ●

1. Voir la présentation de l'étude SESAME dans l'article: *Quelles pratiques de gestion des risques dans les micro- et petites entreprises? Résultats de l'étude européenne SESAME*. *Hygiène et sécurité du travail*, septembre 2017. Voir: *En savoir plus*.
2. IRIS-ST: Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail.  
AFT: Association pour le développement de la formation professionnelle dans le transport.  
OPCA: Organisme paritaire collecteur agréé.  
CCI: Chambre de Commerce et d'Industrie.
3. CGT: Confédération générale du travail.  
CFE-CGC: Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres.  
Fagith/GNI: Groupement national des indépendants de l'hôtellerie-restauration.  
Umih: Union des métiers et des industries de l'hôtellerie.  
Capeb: Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment.

## BIBLIOGRAPHIE

[1] OLSEN K., LEGG S., HASLE P.

How to use programme theory to evaluate the effectiveness of schemes designed to improve the work environment in small businesses. *Work*, 2010, vol. 41, suppl.1, pp. 5999-6006.

[2] CUNNINGHAM T.R., SINCLAIR R.

A model for occupational safety and health intervention diffusion to small businesses. *American Journal of Industrial Medicine*, 2013, vol. 56, 12, pp. 1442-1451.

[3] OLSEN K., HARRIS L.A., LAIRD I., LEGG S. PERRY M., HASLE P. Differential intervention strategies to improve

the management of hazardous chemicals in small enterprises. *Policy Practice Health Safety*, 2012, vol. 8, 2, pp. 57-76.

[4] Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). *La prévention des risques professionnels. Les mesures mises en œuvre par les employeurs publics et privés*. Paris, Dares - Analyses, mars 2016, n° 13, pp. 1-8.

[5] LAINE P., MALENFER M. Risques professionnels et prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles : perception dans les entreprises de moins de 50 salariés. *Références en santé au travail*, 2015, n° 141, pp. 13-16.

[6] GUSTAVSEN B., ENGELSTAD H.

The Design of Conferences and the Evolving Role of Democratic Dialogue in Changing Working Life. *Human Relations*, 1986, vol. 39, 2, pp. 101-116.

[7] CAROLY S., GAUDIN D., LAINE P., MALENFER M. SESAME WP3 task1, French report. *Identification, selection and description of good examples of programmes that improve OSH conditions in MSEs*. Rapport de recherche PACTE/INRS/EU-OSHA, 2017 (en cours de publication).



# Téléphone au volant



**NE RISQUEZ PAS UN ACCIDENT !**  
N'utilisez pas votre téléphone portable en conduisant